



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P. GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT.

Excusés : A. CARRIERE, F. OLERON, F. DOLE, T. VUITTENEZ, A. LOUVRIER, procuration respective à (N. SIEVERT, M. SAULNIER, I. CUENOT, G. BOUHIN, M. DESTAING), L. SCHNEITER, I. VINAI.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 janvier est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Pas d'auditeur

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Convention ENEDIS

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de cette délibération à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

➤ Point travaux :

Réunion de lancement des travaux de la rue de la Gare et de la Nue : estimation du début des travaux fin février.

Les fuites sur le toit de l'église ont été localisées et la rénovation du toit de la sacristie est prévue.

2. Garantie emprunteur Néolia

L'assemblée délibérante de la Commune de Levier accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 689 782,00 euros souscrit par Néolia auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme de 506 934,60 euros augmentée des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur les sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Accord à l'unanimité

3. Marché concernant l'essai et le contrôle du réseau rues de la Nue et de la Gare

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif des rues de la Gare et de la Nue et afin de bénéficier du financement de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de procéder au contrôle des canalisations après l'achèvement des travaux.

A cet effet, la proposition est de retenir les services de la société INERA, pour un montant de 5 576.50€ HT.

Accord à l'unanimité

4. Diagnostic avant démolition pour le désamiantage et plomb des bâtiments : marché couvert et anciens ateliers municipaux

Dans le cadre de la démolition de l'ancien bâtiment ADDSEA pour en faire un marché couvert et des anciens ateliers municipaux, il est nécessaire de procéder à un diagnostic pour détecter la présence éventuelle d'amiante et de plomb.

- marché couvert : la société Diagamster a été retenue pour un montant de 2 672.92€.
- anciens ateliers municipaux : la société BEI a été retenue pour un montant de 2 580.00€ comprenant également les carottages pour analyse de sol.

Accord à l'unanimité

5. Droit de préemption parcelle forestière

La parcelle C244 d'une surface de 0.90ha en limite de la forêt communale est en vente. La commune préempte l'achat de cette parcelle qui est estimée à 9 000.00€.

Le Conseil Municipal :

- accepte que la commune exerce son droit de préemption sur ladite parcelle,
- valide la proposition d'achat de ladite parcelle pour un montant de 9 000 €,
- autorise le maire à signer tout document y afférent.

Accord à l'unanimité

6. Nouveau plan de financement de l'église

Afin d'initier la demande de subvention pour la désimperméabilisation de l'église auprès de l'Agence de l'Eau, il convient de mettre à jour le plan de financement de la manière suivante :

Financeurs	Demande au titre de	Montant prévisionnel
Etat	DETR – DESIL	202 279.00€
Département	Aménagement de Sécurité	20 000.00€
	CAP 25	21 116.00€
	OPSA	52 000.00€
	Cyclable	46 432.68€
Région	C2R	300 000.00€
	Agence de l'eau	35 000.00€
TOTAL		676 827.68€

Suite aux éléments présentés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le plan de financement,
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'ensemble des financeurs ci-dessus.

20 voix pour 1 abstention

7. Droit de place marché ambulant

La présence des food-trucks n'est pas autorisée sur la place de la mairie avant 17h. En cas de non-respect, le doublement du droit de place et du forfait électrique sera appliqué.

Accord à l'unanimité

8. Convention Enedis

Pour alimenter la parcelle AD560 depuis la rue de la Douet, Enedis souhaite passer sur le domaine communal des anciens ateliers municipaux. Pour ce faire, il convient de signer une convention avec Enedis pour autoriser le passage des réseaux.

Accord à l'unanimité

9. Questions diverses

Comme prévu avec le promoteur lors de la création du lotissement les Hauts du Plane, FCE procédera à la plantation de 15 arbres.

Périscolaire

Pour rappel, le Centre de Loisirs accueille les enfants à partir de 4 ans. Pendant les vacances scolaires, il est ouvert une semaine sur deux, à l'exception de la période de Noël. Il fonctionne pendant 3 semaines en juillet et une semaine à la fin du mois d'août.

Le chemin de « La Fly » dégradé lors de l'intervention de débardage réalisée par COFORET sera réhabilité aux frais de l'entreprise à la fin des travaux.

En raison de la fermeture temporaire de la bibliothèque, l'association « les Amis de la Bibliothèque » assurera une permanence le mercredi 7 février de 15H00 à 17H00

Club ados :

Une permanence d'accueil et d'inscription sera effectuée les 9 et 16 février 2024 de 18H30 à 20H30 au club ados de Levier situé au 5 rue de Pontarlier.

A partir du 8 mars, le club ados sera ouvert un vendredi sur deux de 17H00 à 19H00.

Achat groupé granulés et fioul pour les administrés de LEVIER.

Les personnes inscrites au groupement seront appelées par l'entreprise THEVENIN DUCROT à partir du jeudi 8 février 2024.

Produit	Coût unitaire HT remisé	Coût unitaire TTC remisé
FIOUL	0.925€	1.11€
FIOUL Extra	0.970€	1.17€

GRANULÉS EN VRAC	Prix en € HT	Prix TTC
INF à 3	295.45€	325.00€
3 à 5	259.09€	285.00€
5 et plus	250.00€	275.00€

GRANULÉS En palette	Prix TTC palette de 72 sacs 1 080 kg	Prix du sac TTC
1 à 2	365.00€	5.06€

Quelques informations

NOUVELLE RENCONTRE



Ouvert à tous



Vendredi 16 février 2024

à partir de 17 h

Salle des halles

Venez parler, donner votre avis, exposer vos difficultés, dynamiser le village, partager vos idées, etc...

Verre de l'amitié... 

Organisée par la Municipalité de Levier.
Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06.23.64.48.97




PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

La prochaine collecte de sang aura lieu

le mercredi 28 février 2024
de 16H à 19h
à la salle socio-culturelle

Rendez-vous à prendre sur :
<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>



Réservez d'ores et déjà
votre **samedi 10 février 2024**
pour une soirée théâtre ... d'humour !

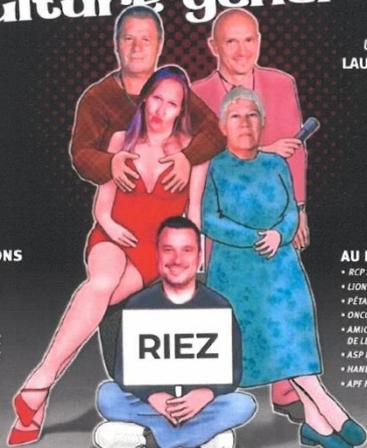
LA TROUPE D'ÉPENOY

Pause Théâtre

VOUS PRÉSENTE

sexe, magouilles et culture générale

UNE PIÈCE DE
LAURENT BAFFIE



RÉSERVATIONS
Tél. ou SMS
06 84 23 86 75

TARIFS
- 12 ANS : 4 €
+ 12 ANS : 8 €

AU PROFIT DE

- RCP 21 VALDAIGNON VERCELL (1)
- LIONS CLUB (2)
- PÉTANQUE ORCH-VENNES (3)
- ONCO DOUBS (4)
- AMICALE DES SAPEURS DE L'ELLEC (5)
- ASP LA BARÈCHE FOOTBALL (6)
- HANDBALL LEVIER (7)
- APF FRANCE HANDICAP (8)

REPRÉSENTATIONS	2023	2024
ÉPENOY, Salle des Fêtes	ORCHAMPS-VENNES, L'entracte	ÉPENOY, Salle des Fêtes
Sam. 11 NOVEMBRE 20H30	Sam. 18 NOVEMBRE 20H30 (2)	Dim. 21 JANVIER 14H30 (4)
Dim. 12 NOVEMBRE 14H30 (1)	Dim. 19 NOVEMBRE 14H30 (1)	LEVIER, Salle des Fêtes
	Sam. 9 DÉCEMBRE 20H30 (4)	Sam. 10 FÉVRIER 20H30 (7)
	Dim. 10 DÉCEMBRE 14H30 (1)	BESANÇON, Petit Kursall
		Sam. 17 FÉVRIER 20H30 (8)



LE TRI + FACILE

BULLETIN

